



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-22_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)

M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 22 / 2026 : Modification de l'ordre du jour du Conseil municipal

M. le Maire propose aux conseillers municipaux une modification de l'ordre du jour de la présente séance et l'ajout d'un point :

- **Subvention au Secours populaire.**

M. le Maire demande l'accord des membres du conseil municipal pour la prise en compte de ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants, décide l'ajout du point, mentionné ci-dessus, à l'ordre du jour de la présente séance.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-23_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)

M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrix)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 23 / 2026 : Actualisation du plan de financement de l'aménagement du 1^{er} et du 2^e étage du Centre de santé et demandes de subventions

M. le Maire indique que, par délibération n° 107/2025 du 3 décembre 2025, le conseil a approuvé le plan de financement pour l'aménagement du 1^{er} et du 2^e étage du Centre de santé afin de permettre l'accueil de deux dentistes et de disposer de cabinets médicaux supplémentaires.

M. le Maire précise qu'il convient de mettre à jour les éléments financiers, comme suit :

COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON				
PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL				
Aménagements complémentaires de la Maison de Santé communale - 2026				
Dépenses		Ressources		
Etude de MOE (11,5 %)	13 800,00 €	DETR 2026	58 000,00 €	36,13%
Travaux - cabinet médical	21 192,41 €	Région AuRA	70 000,00 €	43,60%
Travaux - cabinet dentaire (estimation DCE)	125 543,40 €	Fonds propres	32 535,81 €	20,27%
TOTAL	160 535,81 €	TOTAL	160 535,81 €	100,00%

M. le Maire demande au Conseil d'approuver le plan de financement relatif aux aménagements complémentaires du Centre de santé et de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention auprès des différents organismes ciblés.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à l'unanimité des votants :

- approuve le projet et le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que détaillé ci-dessus ;
- autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès des partenaires ciblés et de tout autre financeur public ou privé ;

.../...



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-
lechambonsurlignon.fr

AR Prefecture

043-214300519-20260311-23_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

- autorise M. le Maire à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents afférents nécessaires à la concrétisation de cette opération ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 17 MAR 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-24_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 24 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier »

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du lotissement « Ecoquartier » 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement, équilibrée en dépenses et en recettes : 908 502,22€ ;
- Section d'Investissement :
 - Dépenses : 0€ ;
 - Recettes : 815 842,22€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier ».

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrin et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe du lotissement « Ecoquartier » par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-25_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrix)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 25 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget annexe du Centre de santé du Lignon

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe du Centre de santé du Lignon 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 613 599,12€ ;
- Section d'Investissement : 255 379,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe du Centre de santé du Lignon.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrix et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe du Centre de santé du Lignon par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260311-26_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperdrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperdrix)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 26 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget annexe de la chaufferie bois

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de la chaufferie bois 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 109 516,00€ ;
- Section d'Investissement : 24 077,00€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de la chaufferie bois.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperdrix et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de la chaufferie bois par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-27_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 27 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'assainissement 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 207 098,04€ ;
- Section d'Investissement : 355 348,16€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrin et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de l'assainissement par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DU CHAMBON-SUR-LIGNON**

AR Prefecture

043-214300519-20260311-28_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 28 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget annexe de l'eau potable 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 139 433,13€ ;
- Section d'Investissement : 801 065,45€.

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (15 pour, 4 contre : Mmes Barriol, Chanteperrin et MM. Roux, Savini), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget annexe de l'eau potable par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.



Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-29_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer

Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)

M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)

Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)

Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 29 / 2026 : Adoption du Budget Primitif 2026 du budget principal de la Commune

M. le Maire indique aux membres du Conseil municipal qu'il convient de voter le budget principal de la commune 2026.

M. le Maire présente les principales données relatives au budget primitif 2026 qui est équilibré en dépenses et en recettes et se répartit de la manière suivante :

- Section de Fonctionnement : 4 313 473,02€
- Section d'Investissement : 2 384 691,77€

M. le Maire demande aux conseillers de bien vouloir approuver le budget principal de la commune.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (8 pour, 5 contre : Mmes Barriol, Chanteperrin, MM. Bader, Roux, Savini et 6 abstentions : Mmes Charreyron, Picot, Vallat, Vernet, MM. Dubois et Maneval), décide d'adopter le budget primitif 2026 du budget principal de la commune par chapitre en sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : **17 MAR. 2026**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-30_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrix, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrix)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 30 / 2026 : Détermination du taux de fongibilité des crédits

M. le Maire informe les membres du Conseil municipal que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Cette disposition permettrait d'amender si besoin la répartition des crédits budgétaires entre chaque chapitre budgétaire (chapitres budgétaires classiques et chapitre opération) afin d'ajuster au plus près les crédits aux besoins de répartition et sans modifier le montant global des investissements. Cette disposition permettrait de réaliser des opérations purement techniques avec rapidité.

Un tableau retraçant précisément ces mouvements sera présenté au conseil municipal, dans les mêmes conditions que la revue de détail des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur ce point.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal, à la majorité des votants (14 pour, 5 contre : Mmes Barriol, Chanteperrix, MM. Bader, Roux et Savini) :

- autorise la fongibilité des crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, pour chaque budget à hauteur de 7,5% des dépenses réelles de chaque section ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud,

Date de publicité : 17 MAR. 2026

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026



MAIRIE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

Espace des Droits de l'Homme - 43400 LE CHAMBON-SUR-LIGNON

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU CHAMBON-SUR-LIGNON

AR Prefecture

043-214300519-20260311-31_2026-DE
Reçu le 17/03/2026
Publié le 17/03/2026

Le 11 mars 2026 à 18 heures 30, le Conseil municipal, convoqué le 26 février 2026, s'est réuni à la mairie en séance publique.

Nombre de conseillers :

- En exercice : 19

- Présents : 15

- Votants : 19

Étaient présents :

MM. Jean-Michel Eyraud, Philippe Dubois, André Arnaud, Léo Bader, Didier Crouzet, Sébastien Genest, Frédéric Roux, Franck Royer
Mmes Sandra Picot, Perrine Barriol, Claudette Bernard, Chantal Chambon, Cécile Chanteperrin, Roselyne Charreyron, Tiphaine Vernet

Étaient Excusés :

M. Didier Maneval (pouvoir à M. Philippe Dubois)
M. Antonio Savini (pouvoir à Mme Cécile Chanteperrin)
Mme Denise Vallat (pouvoir à Mme Sandra Picot)
Mme Isabelle Rouveure-Mounier (pouvoir à M. André Arnaud)

A été élue secrétaire de séance : Mme Sandra Picot

Délibération n° 31 / 2026 : Subvention au Secours Populaire

M. le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu une demande de subvention du Secours Populaire Français au titre de l'année 2026.

M. le Maire rappelle que les subventions aux associations constituent une des modalités d'intervention de la collectivité pour le soutien et le développement de la vie socioculturelle et sportive de la commune. La collectivité reste libre de ses choix.

Le montant de la subvention sollicitée auprès de la commune du Chambon-sur-Lignon est de 300,00€.

M. le Maire demande à l'assemblée délibérante de se prononcer sur ce choix.

Où l'exposé de M. le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité des votants (1 abstention : M. Genest) :

- approuve la subvention d'un montant de 300€ au Secours Populaire Français ;
- décide d'inscrire cette somme au budget primitif 2026 de la commune ;
- donne tout pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Jean-Michel Eyraud.

Date de publicité : **17 MAR. 2026**

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.

Secrétariat Général/secrétariat des assemblées/Conseils municipaux/mars2026

TEL : 04 71 65 71 90
FAX : 04 71 65 71 99
e-mail : chambon@ville-lechambonsurlignon.fr